

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL

de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

réuni en session publique extraordinaire

le 8 juin 2021

à 19h

sous la Présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure
en application des dispositions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Etaient présents : Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Muriel AVID, M. Serge BADOR, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, Roberta DE ANGELIS, Mme Marie Sophie DUBOIS-MASSES, MM. Marc DUGROS, Philippe DUTAUT, Mme Christine GACHADOUAT MESIGOS, MM. André GALOIX, Daniel GOBATTO, Mme Marie-Hélène LAGARDERE, Maryline LARROUX, M. Emmanuel LUCAS, Mme Valérie MANISSOL, M. Julien PELLICER, Mme Christiane PREVITALI, MM. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, Bernard THORE, Joël VAN DEN BON, Mme Kathy VIGNAUX-SCHWEITZER

formant la majorité des membres en exercice

Excusés ou absents :

M. Ghislain DE FLAUJAC

M. Loïc DESANGLES

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers et proclamé la validité de la séance, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des procurations reçues :

M. Ghislain DE FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI

M. Loïc DESANGLES à M. Xavier BALLENGHIEN

Le quorum est atteint, nous pouvons donc commencer cette séance du Conseil Municipal. Je proclame donc la séance valide.

La séance du précédent conseil municipal ayant eu lieu la semaine dernière, le procès-verbal n'est pas encore disponible, nous n'approuverons donc pas le procès-verbal de la séance précédente, nous l'approuverons au prochain Conseil Municipal. Il n'y a pas non plus de compte à rendre des dernières décisions.

Je voulais simplement en préambule de cette séance, apporter mon soutien à Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron qui apparemment a été victime d'une agression cet après-midi et souhaiter également un prompt rétablissement à notre collègue le Maire de Fleurance, Ronny Guardia-Mazzoleni qui a été victime d'un malaise ce matin lors de sa vaccination.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le :

La séance de ce soir est une séance difficile pour beaucoup d'entre nous. La pression qui s'exerce est difficile à supporter. L'image que nous donnons dans les médias depuis quelques jours n'est pas à la hauteur de la Ville et de la confiance qui nous a été donnée. Je le regrette profondément. Les habitants attendent que nous nous ressaisissions et ils attendent mieux de nous tous.

Il y a des crises assez régulièrement dans les majorités municipales, beaucoup se règlent en interne. Les élus ne sont pas toujours d'accord sur tout au début des mandats. Rien de plus normal. Notre majorité est constituée de personnalités diverses à l'image de notre ville très cosmopolite. C'est ainsi que l'ont voulu les électeurs. Et c'est ainsi que nous voulons la faire vivre.

Il y a quelques temps, des personnes ont manifesté leur volonté de s'écarter du groupe. Le dialogue est devenu difficile. La critique est devenue publique. J'ai donc décidé d'agir pour ne pas bloquer l'exercice de la démocratie, ni le fonctionnement de notre Mairie.

J'ai retiré leurs délégations à 3 adjoints qui sont allés trop loin dans leur volonté de marquer leur différence.

Dans l'intérêt de Lectoure, je vous appelle ce soir à confirmer ma décision. Ensemble nous portons la responsabilité de la démocratie, pour Lectoure et pour le territoire. La décision de ce soir est importante. Il faut bien la comprendre. Il ne s'agit pas ce soir de voter pour ou contre des personnes. Il ne s'agit pas de soutenir l'un ou l'autre camp, ni de profiter de la situation pour déstabiliser l'un ou l'autre. Ce n'est pas l'enjeu que nous devons rechercher. Nous portons ensemble la responsabilité de respecter le choix des électeurs, de ceux qui nous ont élus. C'est l'intérêt de Lectoure, l'intérêt de ses habitants, c'est celui que nous recherchons tous, j'en suis convaincu.

Pour ma part, dans ce conflit, j'assume mes responsabilités. Je porte le projet de reconstruire le dialogue, Formation, coaching d'équipes, des outils sont en place pour que nous puissions travailler autrement à partir de demain matin. J'invite chacun à continuer à participer à la réalisation du projet que nous avons commencé ensemble.

Dans l'intérêt de Lectoure, je vais donc ce soir vous appeler à décider librement en responsabilité et dans l'intérêt de notre Ville.

Le point n° 1 de ce soir est la question suivante et je vais vous la lire »

Objet : Maintien ou non de la fonction d'adjoints de M. Daniel GOBATTO, Mme Marilyne LARROUX et Madame Kathy SCHWEITZER, après retrait de l'ensemble de leurs délégations

Conformément à l'article 2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2020 a élu

M. Daniel GOBATTO, 2^{ème} Adjoint
Mme Marilyne LARROUX, 3^{ème} Adjointe
et Mme Kathy SCHWEITZER, 7^{ème} Adjointe.

Cette élection leur a conféré la qualité d'adjoints et les fonctions qui y sont attachées de droit, à savoir la fonction d'officier d'Etat civil et la fonction d'officier de police judiciaire.

Conformément à l'article L2122-18 du CGCT, j'ai décidé, par arrêté en date du 10 juillet 2020, de donner délégations à

- M. Daniel GOBATTO, dans les domaines suivants :
 - Voirie, Matériel, chantiers de construction, Cimetières, Accessibilité, Propreté, Prévention Routière et Assainissement.
- Mme Marilyne LARROUX
 - Finances, Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), Plan Local de Publicité (PLP), Marchés publics, suivi du budget et des dossiers Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG).
- Mme Kathy SCHWEITZER
 - Mobilité et transports, Développement durable, espaces verts et fleurissement, Nouvelles technologies, Communication, et Coordination entre Adjoints.

Cet arrêté leur a conféré la qualité d'adjoints avec délégation et par la même, leur a donné droit à percevoir une indemnité.

Conformément à l'article 2122-18 du CGCT, j'ai décidé, par arrêté en date du 29 juillet 2020 de donner délégation de signature sous ma surveillance et ma responsabilité à :

- Mme Marilyne LARROUX
 - tous les documents relatifs à l'urbanisme ainsi que les actes notariés,
 - les bons de commande,
 - les bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes,
 - les déclarations de TVA,
 - les ordres de paiement et tous documents relatifs aux dépenses et aux recettes de la Commune,
 - les déclarations de cotisations,
 - les courriers à caractère financier
 - les tirages ligne de trésorerie
 - les débloquages d'emprunts

- Mme Kathy SCHWEITZER
 - les devis relatifs aux choix de support de communication,
 - les bons à tirer divers communication

Par arrêté règlementaire municipal en date du 2 juin 2021, j'ai décidé de retirer toutes leurs délégations à M. Daniel GOBATTO, Mmes Marilyne LARROUX, Kathy SCHWEITZER, avec effet au 2 juin 2021, du fait :

- de divergences dans la gestion des affaires communales (prise de position publique contre un projet de la majorité),
- de dissensions liées à leurs comportement (refus de participer à des entretiens que je leur ai proposé et déclaration écrite de désolidarisation).

Ces comportements sont de nature à fonder la rupture du lien de solidarité entre nous et rendent impossible le maintien de leurs délégations.

Aussi, les dispositions de l'article L2122-18 du CGCT, précisent que lorsque le Maire retire les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'officier d'Etat civil et d'Officier de Police.

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, ce vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

En conséquence, je vous propose de vous prononcer tout d'abord sur la nature du scrutin (public ou secret) et ensuite sur le maintien ou non de M. Daniel GOBATTO, Mmes Marilyne LARROUX et Kathy SCHWEITZER, dans leur qualité d'adjoints sans délégation au sein du Conseil Municipal, selon deux modalités de vote, l'un après l'autre :

Le vote « oui » : M. Daniel GOBATTO, Mmes Marilyne LARROUX et Kathy SCHWEITZER sont maintenus adjoints sans délégation au sein du Conseil Municipal – A ce titre ils conservent leurs fonctions d'officier de police et d'Etat civil.

Le vote « non » : M. Daniel GOBATTO, Mmes Marilyne LARROUX et Kathy SCHWEITZER perdent leur qualité d'adjoints sans délégation et les fonctions d'officier de Police et d'Etat civil afférentes.

Avant de procéder au vote, il nous faut choisir un secrétaire de séance pour la séance de ce soir et deux assesseurs.

Le secrétaire peut être volontaire ou choisi, je vous propose de choisir la plus jeune d'entre nous, Loïc Desangles et Ghislain de Flaujac étant absents, Marie-Sophie Dubois-Masses, acceptez-vous d'être secrétaire de séance ?

Marie-Sophie DUBOIS-MASSES : « Oui »

Xavier BALLENGHIEN : « Je vous remercie. Après, les deux assesseurs pour ce vote, seront donc MM. Joël Van Den Bon et Julien Pellicer par ordre dans la jeunesse d'âge. Avez-vous des questions ? des remarques ? Oui, Monsieur Pellicer »

Julien PELLICER : « Le groupe d'opposition que je dirige, comme la plupart de nos concitoyens, ont été stupéfaits de l'annonce du retrait de délégations de nos 3 collègues de la majorité. Personne ne se réjouit de cette situation et vous l'avez dit, Lecture mérite mieux. Vous avez écrit récemment dans la Dépêche, que cela pouvait arriver et vous venez de le redire en citant des villes voisines. Non Monsieur le Maire, 3 retraits de délégations en même temps, au bout de 10 mois d'exercice, ça n'arrive jamais. A cela s'ajoute la démission le mois dernier, de deux conseillères municipales de votre majorité, Mmes Pasquali et Cochet.

De mémoire de gascon, nous n'avons jamais connu de telles turpitudes dans la gestion de notre Ville.

Je ne vais pas m'attarder davantage mais simplement dire que nous allons voter pour le maintien de nos collègues, même si nous avons été parfois en désaccord avec eux. Mais chacun ici dans cette Assemblée a pu mesurer l'investissement, les compétences, la probité et l'intégrité de ces élus que vous sanctionnez.

Nous demandons également que le scrutin se fasse à bulletin secret »

Xavier BALLENGHIEN : « Bien. Est-ce que d'autres personnes souhaitent s'exprimer ? Non ? Je vous propose donc de nous prononcer d'abord sur la proposition de voter à bulletin secret. Qui est pour le vote à bulletin secret ? Il y a l'unanimité sur ce sujet. Je vous remercie. Et je vous propose donc d'installer le bureau de vote. Je demande aux assesseurs de bien vouloir se rendre derrière l'urne. Je vais vous appeler les uns après les autres.

Je vous rappelle que vous disposez de bulletins sur lesquels figure la mention « OUI », des bulletins sur lesquels figure la mention « NON » et des bulletins vierges de toute écriture

La mention « OUI », si vous souhaitez que Marilyne Larroux, Daniel Gobatto et Kathy Schweitzer soient maintenus dans leur fonction d'adjoints.

La mention « NON », si vous souhaitez qu'ils ne soient pas maintenus dans leur fonction d'adjoint.

Nous allons donc voter pour chacun des adjoints un par un

J'engage donc le vote pour le premier d'entre eux, c'est à dire Daniel Gobatto

Déroulement du vote

Le vote est terminé, les assesseurs vont procéder au comptage des enveloppes et au dépouillement

Dépouillement

Proclamation des résultats

Marie-Sophie DUBOIS-MASSÉS : « 13 votes « OUI » - 12 votes « NON » - 2 blancs »

Xavier BALLENGHIEN : « Bien, nous allons maintenant passer au vote pour Madame Larroux. Il s'agit donc je le répète, de voter pour le maintien de Madame Larroux en tant qu'adjointe. Vous votez « OUI » si vous souhaitez la maintenir en tant qu'adjointe et si vous ne souhaitez pas qu'elle soit maintenue en tant qu'adjointe, vous votez « NON »

Déroulement du vote

Dépouillement

Proclamation des résultats

Julien PELLICER : « 12 votes « OUI » - 14 votes « NON » - 1 blanc »

Nous allons maintenant procéder au vote pour Madame Schweitzer. Je vous rappelle que le vote est « OUI » si vous souhaitez que Madame Schweitzer reste adjointe sans délégation. Le vote est « NON » si vous souhaitez que Madame Schweitzer ne soit plus adjointe.

Déroulement du vote

Dépouillement

Proclamation des résultats

Marie-Sophie DUBOIS-MASSEES : « 12 votes « OUI » - 14 votes « NON » - 1 blanc »

Bien. Suite au dépouillement qui vient de se terminer, je vous répète les résultats.

Pour Monsieur Gobatto : 12 « NON » - 13 « OUI » - 2 blancs. Monsieur Gobatto est donc maintenu dans sa position d'adjoint sans délégation.

Pour Mmes Larroux et Schweitzer, 14 « NON » - 12 « OUI » - 1 blanc. Mmes Larroux et Schweitzer ne sont pas maintenues dans leur position d'adjointes. Je remercie les assesseurs et la secrétaire. Je vous propose de passer à la question n°2 de l'ordre du jour »

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 3 juillet 2020 par lequel la commune a décidé de fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire, conformément aux articles L2122-1 et L2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant la délibération n°1 de la présente séance, relative à l'avis du Conseil Municipal sur le maintien de Monsieur Gobatto et le non maintien de Mmes Larroux et Schweitzer après retrait de l'ensemble de leurs délégations, celle-ci a pour effet de rendre possible la vacance de postes d'Adjoints au Maire.

Il convient de se prononcer sur la détermination du nombre d'adjoints et de décider de procéder à l'élection de nouveaux adjoints.

Je vous propose ainsi de

- de déterminer le nombre de postes d'adjoints
- que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints et de déclarer le reste des postes vacants

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Je vous propose ce soir de garder les postes vacants et de remettre ce vote à une séance ultérieure qui devra se tenir dans les 15 prochains jours.

Je pense que compte tenu de la pression qui règne ce soir, il faut que nous puissions discuter et nous retrouver lors d'une prochaine séance pour fixer le nombre d'adjoints, les postes n'étant plus occupés et restant vacants pour ce soir.

Avez-vous des observations ? D'autres propositions ? »

Marilyne LARROUX : « Monsieur le Maire, je souhaiterais faire une déclaration »

Xavier BALLENGHIEN : « Oui bien sûr, vous la ferez ensuite. Je vous propose de laisser le nombre de postes vacants de manière à pouvoir prendre une décision plus sereine. Y a-t-il des gens qui s'opposent ? des gens qui s'abstiennent ? Je vous remercie. Nous laissons donc les deux postes vacants. Je vous propose de passer à la question n°3 qui d'elle-même devient caduque puisque nous ne voterons pas des adjoints ce soir. Nous passons donc à la question suivante »

Vu la délibération en date du 10 juillet 2020, fixant les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.

Vu la délibération n°1 de la présente séance, relative à l'avis du Conseil Municipal sur le maintien du ou des Adjoints au Maire après retrait de l'ensemble de leurs délégations.

Vu la délibération n°2 de la présente séance, déterminant le nombre d'adjoints, en fixant l'ordre et la vacance des postes.

Vu la délibération n° 3 de la présente séance relative à l'élection du ou des Adjoints au Maire.

Considérant la nouvelle organisation communale, il est nécessaire de modifier le tableau des indemnités de fonctions du Maire et de ses adjoints, ci annexé à la présente note.

Vous avez sous les yeux le tableau des indemnités qui s'affiche. Je vous propose donc ce soir de maintenir les mêmes taux appliqués pour les adjoints, Mme Manissol 1^{ère} adjointe, Monsieur Gobatto est maintenu adjoint... »

Daniel GOBATTO : « Eh oui »

Xavier BALLENGHIEN : « Monsieur Gobatto est maintenu adjoint sans indemnité, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint et 6^{ème} adjoint avec indemnités, soit 544,52€ et les 7^{ème} et 8^{ème} adjoints pour l'instant pas d'indemnités car ces postes ne sont pas pourvus.

Donc je vous rappelle ce que je viens de vous dire, nous maintenons les montants exactement les mêmes, ainsi que les pourcentages de taux appliqués. Y a-t-il des gens qui souhaitent s'exprimer ? Oui, Monsieur Dugros »

Marc DUGROS : « Un détail technique. Est-ce que du coup les délégations attribuées à un des conseillers délégués ne glissent pas vers l'adjoint qui vient de perdre sa délégation ? »

Xavier BALLENGHIEN : « Non, rien n'est automatique, la délégation est fixée par arrêté du Maire, et donc c'est l'arrêté du Maire qui déterminera les délégations lorsque les discussions auront eu lieu. Mais rien n'est automatique. Le citoyen donne la qualité de conseiller municipal à chacun d'entre nous. Le Conseil municipal vote les adjoints et le Maire attribue les délégations. Ai-je répondu à votre question ? »

Marc DUGROS : « Oui »

Xavier BALLENGHIEN : « D'autres remarques ? Non ? Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des gens qui s'opposent ? Des gens qui s'abstiennent ? Je vous remercie, la question n° 3 est donc votée à l'unanimité. Je passe la parole à Madame Larroux pour une déclaration »

Marilyne LARROUX : « Bonjour. Bien que l'ensemble des élus ne vous ait pas suivi sur la destitution de nos fonctions d'adjoints et nous les en remercions, nous voulons tout de même apporter quelques précisions sur les raisons que vous avez invoquées et que nous ne contestons pas Monsieur le Maire. Nous avons bien une divergence dans la gestion des affaires communales. Le 29 mars dernier lors de la préparation du budget primitif en réunion de majorité du groupe, 14 élus sur 21 tous présents, se sont opposés à votre budget en expliquant pourquoi. Après avoir travaillé des heures à ajuster les chiffres et à tailler dans le budget, vous avez accepté d'ajouter au doigt levé et sans devis deux vélums pour un montant de 20 000 €. Et en sortant de cette réunion de travail, dans notre dos, vous avez fait ajouter 22 000 € en fonctionnement au compte « fêtes cérémonies, foires et expositions ». Au-delà du budget, nous vous avons fait part de notre insatisfaction quant à

vosre mode de gouvernance qui inclut une mauvaise organisation, un manque de transparence, un manque de respect, des retards récurrents, des absences non excusées à des réunions, des promesses non tenues. Pire encore, faire l'inverse de ce qui avait été promis en groupe. Monsieur le Maire, nous ne nions pas non plus la désolidarisation de 7 élus dont nous faisons bien partie. En effet, suite à l'opposition des 14 conseillers, vous nous avez convoqués, fait la morale et menacés. Vous avez introduit la réunion en disant : « je ne suis pas gascon, ni de naissance, ni d'adoption et je ne le serai jamais. Mais je peux vous citer un proverbe gascon « je ne suis pas rancunier, mais je n'oublie pas ». Ce n'est pas comme cela Monsieur le Maire que l'on gagne la confiance de ses conseillers. 7 d'entre nous, nous ont adressé une réponse que nous tenons à disposition de qui veut bien la lire. Nous vous avons proposé en suivant, une méthode de travail issue de Centres de gestion des collectivités territoriales. Au lieu de vous en inspirer, vous nous avez mis à l'écart. Vous avez donné consigne aux agents municipaux de ne plus nous communiquer d'information. Vous nous avez tenus à l'écart de toute décision, même concernant nos propres délégations.

Monsieur le Maire, enfin oui, nous avons refusé des entretiens dit « de recadrage » et après avoir reçu des menaces de retrait de nos délégations qui plus est.

Que nous reprochez-vous Monsieur le Maire ? De défendre notre Ville en empêchant la prise illégale d'intérêts qui mériterait, elle, une sanction comparativement à la désolidarisation envers vos méthodes de gouvernance défailtantes ? Ou de dénoncer le délit de favoritisme que vous vous étiez pourtant défendu de pratiquer ? Ou encore de signaler l'illégalité des procédures et des actes ?

Monsieur le Maire, nous sommes dans un état d'esprit de construction, de bienveillance et un esprit positif et ce qui a été fait jusqu'à maintenant est à l'inverse de nos convictions, d'honnêteté, de transparence et du bien-être de Lectoure et des Lectourois. Nous avons été trompés. Lectoure et les Lectourois ont bien été utiles à servir des intérêts personnels et politiques. Nous espérons qu'ils mesureront et comprendront ce qui est train de se passer et que vous ne pouvez pas contester »

Xavier BALLENGHIEN : « Bien. Madame Larroux je comprends votre état d'esprit d'agacement. Je pense que vous avez effectivement apporté la preuve, là, ce soir, de votre esprit de vouloir absolument me mettre en défaut d'une manière ou d'une autre. Je vous en remercie et je ne commenterai pas vos propos, ils sont les vôtres et je les respecte.

Sachez Mesdames et Messieurs que quand un problème nait dans un groupe, ce problème peut devenir conflit et vous avez la preuve ce soir que nous sommes dans un conflit qu'il faut essayer de résoudre, voilà. Je suis désolé que vous soyez les témoins de ce genre de propos, mais je vous remercie de les remettre à leur place compte tenu des circonstances. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? Oui Madame de Angelis »

Roberta DE ANGELIS : « Je voudrais terminer cette séance très difficile par une note positive et vous informer que la Ville de Lectoure a obtenu le label Cittaslow que nous attendions depuis si longtemps »

Applaudissements

Xavier BALLENGHIEN : « Merci Madame de Angelis. Oui ? Madame Colas »

Sylvie COLAS : « Je voulais juste faire un petit rappel de forme. On ne dénonce pas son choix de vote avant un vote secret, ça peut influencer le suffrage. Je voulais faire remarquer cela à Monsieur Pellicer, voilà »

Xavier BALLENGHIEN : « Bien. Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ? Oui, Monsieur Dugros »

Marc DUGROS : « En préambule au Conseil Monsieur le Maire, vous nous avez appelés à nous ressaisir en parlant de tout le conseil municipal. Je ne vais pas vous faire une leçon de morale, je suis loin d'être parfait, mais je ne vois pas de quoi j'aurais nécessité à me ressaisir. Je ne crois pas avoir commis de faute durant ces 9 premiers mois de mandature.

Xavier BALLENGHIEN : « Bien, j'entends Monsieur Dugros. Madame Manissol, vous vouliez dire quelque chose ?

Valérie MANISSOL : « Dirigiste, Monsieur le Maire ne l'est pas. Despote, non plus et arriviste encore moins. Il est important de préciser que l'équipe de la majorité a toujours fonctionné de façon démocratique avec des réunions d'adjoints ou de majorité régulières et ce pratiquement toutes les semaines. Au fur et à mesure des semaines, des rendez-vous non honorés et d'un travail en équipe devenu impossible et d'une autre vision du faire ensemble, force est de constater que la frustration de certains les a menés au-delà de tout, occultant leurs compétences personnelles et ainsi négligeant l'intérêt des administrés. Certaines personnes de la majorité se joignent à moi pour vous assurer que ne pas tomber dans le piège de la médisance est important et que de se positionner sur le travail avant toute chose restera notre objectif. Il est évident que nous exprimons des regrets et quelque part nous constatons un échec évident, mais il faut se dire que nous allons rebondir et repartir sur de bonnes bases et continuer à travailler »

Xavier BALLENGHIEN : « Merci. Mesdames, Messieurs, merci, cette séance s'achève. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne soirée »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Valérie MANISSOL

Daniel GOBATTO

Marilyne LARROUX

Bernard THORE

Marie-Hélène LAGARDERE

Joël VAN DEN BON

Kathy VIGNAUX-SCHWEITZER

André GALOIX

Marie Sophie DUBOIS-MASSES

Emmanuel LUCAS

Christiane PREVITALI

Serge BADOR

Christine GACHADOUAT MESIGOS

Philippe DUTAUT
Muriel AVID
Ghislain DE FLAUJAC	Absent
Roberta DE ANGELIS
Loïc DESANGLES	Absent
François-Xavier ROUX
Odile SCHAAP
Julien PELLICER
Marc DUGROS
Sylvie COUDERC
Pascal ANDRADA
Sylvie COLAS
Sylvie ACHÉ